



LES PARCOURS DE FORMATION TERRITORIALISÉS 2021

FACE AUX RISQUES D'INONDATION

VOTRE COMMUNE EST-ELLE PRÊTE ?

SYNDICAT ISEROIS DES RIVIERES RHONE
AVAL : PAPI SANNE-DOLON

LES ÉLUS ET AGENTS
SE PRÉPARENT A LA CRISE

PHASE ① - SESSION TERRITORIALE DE SENSIBILISATION : LES ÉLUS FACE A LA CRISE

LE 20 AVRIL 2021

DE 18H00 À 20H00 - 50 PLACES
LIEU A DEFINIR

OBJECTIFS :

- Présenter le cadre de la sécurité civile en France pour les nouveaux élus ;
- Présenter les rôles et missions de chacun des intervenants lors de situations exceptionnelles (Maires, Préfets, sapeurs-pompiers, etc.) ;
- Faire prendre conscience aux maires qu'ils ne sont pas seuls et disposent d'outils qu'ils doivent mettre en place : les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) ;
- Evoquer le caractère opérationnel du Plan Communal de Sauvegarde et les démarches à mettre en œuvre pour y arriver ;
- Répondre aux interrogations des participants ;
- Présenter le parcours de formations territorialisées du SIRRA.

LES PLUS DE CETTE SESSION :

- Interventions courtes avec temps d'échanges et questions / réponses à la suite de chaque intervention ;
- Ressources documentaires mises à disposition (PowerPoints et exemples de PCS).

PROGRAMME :

- Mot protocolaire d'accueil de la session (SIRRA, SDIS38, Institut des Risques Majeurs) ;
- L'organisation de la sécurité civile et les cadres d'intervention du maire et du préfet (SDIS38) ;
- Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), comment garantir son caractère opérationnel dans la durée ?

PHASE ② - ATELIER D'ÉCHANGES « SUIS-JE PRET À FAIRE FACE ? » ET « MON PCS EST-IL OPÉRATIONNEL ? »

LE 12 MAI 2021

DE 9H00 À 12H30 - 25 PLACES

LIEU A DEFINIR

CIBLE PRINCIPALE : COMMUNES DISPOSANT DEJA D'UN PCS

OBJECTIFS :

- Echanger sur les PCS des collectivités participant à l'atelier ;
- Identifier les besoins des collectivités en matière d'assistance et de conseil sur la mise en place ou mise à jour des PCS ;
- Evoquer le caractère opérationnel du PCS notamment pour faire face à des phénomènes hydrométéorologiques à cinétique rapide (posture mode réflexe) ;
- Echanger sur les bonnes pratiques locales observées et sur les nouveaux outils opérationnels des PCS - cartographies, tableaux de bords et moyens d'alerte ;
- Permettre au SIRRA de proposer, à la suite de l'atelier, un accompagnement plus pertinent des collectivités dans la réalisation de leur PCS ;
- Consulter un PCS « approche par cellule » et en saisir le fonctionnement.

LES PLUS DE CET ATELIER :

- Possibilité de transmettre son PCS avant la formation par voie électronique pour avis ;
- Temps d'échanges nombreux (venir avec son PCS) ;
- Aide des communes à la formulation des besoins dans la mise en place des PCS ;
- Pédagogie interactive ;
- Retours d'expériences.



PROGRAMME :

- Les problèmes récurrents relevés dans la mise en place des PCS ;
- Les facteurs clés pour garantir le caractère opérationnel du PCS ;
- Les maillons faibles en situation de crise à bien étudier dans la planification du PCS (anticipation, alerte des populations, outils...) ;
- Les perspectives d'amélioration des PCS : exemple avec un PCS type.

Inscriptions et renseignements complémentaires :

clementine.delage@sirra.fr / 04 74 59 68 51

Page 3 sur 10

PHASE ③ - PARTIE A - FORMATION « METTRE EN PLACE ET MAINTENIR OPÉRATIONNEL SON PCS »

LE 25 MAI 2021

DE 9H00 À 17H00 - 25 PLACES

LIEU A DEFINIR

OBJECTIFS :

- Connaître l'environnement global de la sécurité civile, rôles et responsabilités des acteurs de la gestion de crise ;
- Analyser les risques spécifiques et les vulnérabilités pour définir les stratégies d'action et la cartographie opérationnelle ;
- Maintenir en condition opérationnelle le PCS dans la durée (facteurs organisationnels, managériaux, techniques et humains) ;
- Concevoir des outils documentaires pratiques d'aide à la décision (cartographies et tableaux de bords) ;
- Mettre en place un poste de commandement communal simple et pratique, les outils et les matériels utiles ;
- Optimiser l'efficacité des dispositifs locaux de la chaîne de mise en vigilance et d'alerte.

LES PLUS DE CETTE FORMATION :

- Présentation de retours d'expérience et de cas pratiques issus de l'expérience de l'intervenant expert ;
- Pédagogie interactive ;
- Ressources documentaires mises à disposition.



PROGRAMME :

Matin (généralités autour du PCS) :

- Fondements et contexte réglementaire du Plan Communal de Sauvegarde ;
- Organisation départementale des secours ;
- Le Plan Communal de Sauvegarde : conduite de projet.

Après-midi (le PCS et son contenu opérationnel) :

- Le Plan Communal de Sauvegarde : méthodologie d'élaboration ;
- Les outils, procédures et autres documents opérationnels du PCS.

PHASE ③ - PARTIE B - FORMATION « DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS ET STRATEGIE DE DIFFUSION »

LE 1 JUIN 2021

DE 9H00 À 17H00 - 25 PLACES
LIEU A DEFINIR

OBJECTIFS :

- Connaitre les bases réglementaires de l'information préventive sur les risques majeurs en France et les obligations des collectivités en la matière ;
- Réaliser un DICRIM en interne ou d'en piloter efficacement la sous-traitance ;
- Concevoir des supports d'information et de communication sur les risques majeurs, réglementaires ou complémentaires, en fonction des publics visés ;
- Etablir une stratégie et un plan de communication pour accompagner la démarche d'information préventive locale ;
- Saisir la valeur ajoutée d'utiliser les médias sociaux en matière de communication ;
- Identifier les actions, les outils et les bonnes pratiques pouvant favoriser une implication civile et citoyenne dans le dispositif communal de sauvegarde.

PROGRAMME :

- Information préventive des populations : les grandes notions ;
- Stratégie de communication et Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs ;
- Plan Communal de Sauvegarde, Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs et autres outils.

LES PLUS DE CETTE FORMATION :

- Présentation de retours d'expérience issus de l'expérience de l'intervenant expert ;
- Pédagogie interactive ;
- Ressources documentaires mises à disposition.



Inscriptions et renseignements complémentaires :
clementine.delage@sirra.fr / 04 74 59 68 51

Page 5 sur 10

PHASE 4 - FORMATIONS « PILOTER UNE CELLULE DE CRISE » ET MISE EN SITUATION

LE 9 OU 22 JUIN 2021

DE 9H00 À 17H00 - 25 PLACES

LIEU A DEFINIR

OBJECTIFS :

- Conduire des opérations communales de sauvegarde : les principes de base ;
- Mettre en place, faire fonctionner et piloter une cellule de crise (le poste de commandement communal - PCC) ;
- S'initier à la gestion d'une situation de crise à travers un exercice de mise en situation sur table au cours de la formation ;
- S'initier à la communication de crise, les fondamentaux.

LES PLUS DE CES FORMATIONS :

- Mise en situation des participants à travers un exercice de simulation sur table et atelier associé de débriefing à chaud ;
- Présentation de retours d'expérience issus de l'expérience de l'intervenant expert ;
- Pédagogie interactive ;
- Ressources documentaires mises à disposition.



PROGRAMME :

Matin (généralités autour de la gestion de crises et de la prise de décisions en contexte incertain) :

- Introduction pratique au concept de crise – cas pratiques ;
- Piloter, faire fonctionner et coordonner une cellule de crise, les grands principes ;
- La communication de crise, les fondamentaux ;

Après-midi (mise en situation via un entraînement sur table) :

- Entraînement de simulation sur table et débriefing à chaud associé.

PHASE 5 - ENTRAINEMENTS SUR TABLES – MISES EN SITUATIONS « TEST » POUR LES COMMUNES DU TERRITOIRE

DATES A PARTIR DE MAI 2021

DE 9H00 À 17H00 - 25 PLACES
LIEU A DEFINIR

OBJECTIFS :

- Réaliser plusieurs entraînements sur table sur les communes qui se manifesteront auprès du SIRRA ;
- Tester le déclenchement des PCS ;
- Tester le fonctionnement des PCC ;
- Faire fonctionner les PCC en vase clos et créer un collectif dans la prise de décision en contexte incertain ;
- Être en capacité de définir une stratégie opérationnelle, de la décliner en objectifs et en missions à réaliser sur le terrain.

LES PLUS DE CES ENTRAINEMENTS :

- Mise en situation fictive et utilisation du PCS de la commune ;
- Pas de réalisation d'actions terrains ;
- Participation à un entraînement en tant qu'observateur pour les communes non inscrites ;
- Débriefing à chaud associé.



PROGRAMME :

- Déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde ;
- Armement du Poste de Commandement Communal ;
- Analyse de la situation, définition de la stratégie opérationnelle et des actions à mettre fictivement en œuvre sur le terrain ;
- Débriefing à chaud associé.

Inscriptions et renseignements complémentaires :
clementine.delage@sirra.fr / 04 74 59 68 51

Page 7 sur 10

PHASE ⑥ - SESSION TERRITORIALE DE SENSIBILISATION « LES ENTREPRISES FACE AUX RISQUES MAJEURS : LE PLAN D'ORGANISATION ET DE MISE EN SURETE DANS LES ETABLISSEMENTS »

LE 7 SEPTEMBRE 2021

DE 18H00 à 20H00 – 50 PLACES

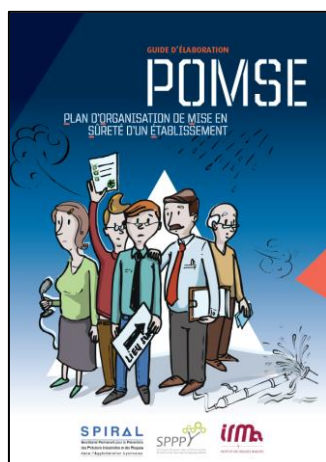
LIEU A DEFINIR

OBJECTIFS :

- Présenter ou rappeler le cadre de la sécurité dans les entreprises et établissements recevant du public ;
- Rappeler les obligations de l'entreprise et du dirigeant face aux risques, dont risques majeurs ;
- Présenter le Plan d'Organisation et de Mise en Sécurité dans les Etablissements ;
- Introduire la formation sur le POMSE.

LES PLUS DE CETTE SESSION :

- Interventions courtes avec temps d'échanges et questions / réponses avec l'intervenant ;
- Ressources documentaires mises à disposition (PowerPoints)



PROGRAMME :

- La crise... Pourquoi s'y préparer ?
- Qu'est-ce qu'un POMSE ?
- Pourquoi mettre en place un POMSE ?
- Les étapes du POMSE ;
- Le livret POMSE.

PHASE 7 - FORMATION « PLAN D'ORGANISATION ET DE MISE EN SURETE DANS LES ETABLISSEMENTS »

LE 21 SEPTEMBRE 2021

DE 9H00 À 17H00 - 25 PLACES

LIEU A DEFINIR

OBJECTIFS :

- Assurer la sécurité dans les ERP des usagers, du personnel et d'autres personnes, en attendant l'arrivée des secours extérieurs ;
- Appliquer les directives des autorités de mise à l'abri (maîtriser l'environnement global de la sécurité civile, rôles et responsabilités des acteurs de la gestion de crise) ;
- Appréhender la nature des risques et des menaces (dont menace terroriste) à considérer dans la réflexion POMSE ;
- Piloter le projet de mise place du POMSE en interne ou piloter efficacement la sous-traitance (la conduite du projet et les étapes à suivre) ;
- Maintenir en condition opérationnelle le POMSE dans la durée (facteurs organisationnels, managériaux, techniques et humains), avec quels outils ? ;
- Concevoir des outils documentaires d'aide à la décision.

LES PLUS DE CETTE FORMATION :

- Présentation de retours d'expérience et de cas pratiques issus de l'expérience de l'intervenant expert ou de représentants de collectivités ;
- Pédagogie interactive ;
- Ressources documentaires mises à disposition (dont un POMSE documentaire type).



PROGRAMME :

- Introduction pratique au concept de crise – cas pratiques ;
- Les responsabilités dans la gestion de la crise au niveau local ;
- Mettre en place un POMSE opérationnel, la conduite de projet et les étapes à suivre ;
- Piloter une opération de généralisation des POMSE dans les ERP au sein de mon groupe ou sur un territoire.

Inscriptions et renseignements complémentaires :
clementine.delage@sirra.fr / 04 74 59 68 51



FACE AUX RISQUES INONDATION

VOTRE COMMUNE EST-ELLE PRÊTE ?

